

AVIS DE CONCOURS 2022Filière administrative - Catégorie C (Femme/Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2021-83 du 20 juillet 2021)Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite
Couronne de la région Ile-de-FranceLe Centre interdépartemental de gestion de la Grande
Couronne de la région Ile-de-France**Le Centre de gestion de Seine-et-Marne
(Centre organisateur)****CO-ORGANISENT****DES CONCOURS****D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DES ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	JEUDI 10 MARS 2022 dans les locaux de Centrex à Noisy-Le-Grand et/ou Espace Jean Monnet à Rungis et/ou au Centre de gestion à Lieusaint selon le nombre de candidats admis à concourir.	230
Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Justifiant au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique et être en activité le jour de la clôture des inscriptions. Ce concours interne est également ouvert aux candidats justifiant d'une année de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois.		228
3^e concours : Ouvert aux candidats justifiants, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le 3 ^e concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		114

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 5 octobre au 10 novembre 2021 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 18 novembre 2021.

**La Présidente du Centre de gestion
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite**